



Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Haute-Vienne Réunion du jeudi 16 juin 2022

PRÉSENTS :

Administration :

Mme LECHEVALIER, Présidente
M LERAY

Organisations syndicales :

Patricia VIOLET (en audio) FO
Représentants CGT.
Représentants Solidaires.

Délégation de l'action sociale :

Évelyne DESBAL, Déléguée de l'action sociale
Jean-François LABROUE, Assistant de Délégation de l'Action Sociale.

Fanny RABBIA, Assistante sociale
Docteur Rebière, Médecin de Prévention (en audio)

Désignation du secrétaire adjoint : Madame Landure (CGT)

Le quorum est atteint, la réunion peut se tenir.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du CDAS du 3 mars 2022
- 2- Présentation de la réforme de l'Action Sociale
- 3- Point sur les Actions 2022
- 4- Point sur la Restauration
- 5- Appel à projet dans le cadre du Fonds d'Innovation Locale (FIL)
- 6- Les projets 2023
- 7- Questions diverses

1) -Approbation du PV du CDAS du 3 mars 2022

Vote : Pour à l'unanimité.

2) -Présentation de la réforme de l'Action Sociale

L'objectif est de maintenir le niveau des prestations, en les faisant évoluer pour mieux répondre aux besoins et attentes des agents. La mise en œuvre de la réforme est déclinée en 4 volets :

- Le parc des résidences EPAF

Cession d'une partie du parc EPAF, rénovation des résidences conservées, lancement d'une enquête pour faire évoluer l'offre EPAF avec de nouvelles offres prestataires.

- La gouvernance des opérateurs de l'action sociale

le volet gouvernance :

Actuellement, une gouvernance fragmentée :

- Les trois opérateurs de droit exclusif : ALPAF AGRAF EPAF
- L'ATSCAF, La coopérative des finances, Place des Arts, CSMF

La réforme :

- Le maintien des structures associatives actuelles,
- La création d'une fédération d'association faitière pour mutualiser les fonctions support et améliorer le dialogue métier.

- Les prestations d'action sociale

La réforme vise à améliorer la communication sur les prestations sociales offertes aux agents mais aussi à mieux répondre aux attentes des agents (questionnaires thématiques réguliers sur les attentes des agents (aide à la parentalité, restauration, etc.).

Les évolutions :

Logement : une nouvelle prestation d'aide au logement étudiant depuis le 1er juillet 2021

Aide à la parentalité : des évolutions concrètes à arrêter à la rentrée 2022

Restauration : un chantier prioritaire dans un contexte de diminution de la fréquentation et de nouvelles obligations législatives (lois Egalim, Climat et Résilience).

Les prestations doivent répondre aux priorités des agents comme aux évolutions des modes de vie et de travail. Différentes analyses sont en cours : difficultés économiques actuelles pesant sur tous, étude de prestations sociales visant à aider les agents...

- Le réseau de l'action sociale

L'orientation retenue au CNAS du 15/12 :

Organiser le réseau de l'action sociale sur un échelon régional en maintenant un « guichet » de proximité dans tous les départements (mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2023) :

- Le responsable régional de l'action sociale (catégorie A),

Le responsable régional de l'action sociale encadre et anime une équipe de délégués de l'action sociale implantés sur l'ensemble du territoire régional.

- Les délégués de l'action sociale (catégorie B ou C).

Le délégué est placé sous l'autorité du responsable régional de l'action sociale.

Le délégué de proximité de l'action sociale participe à la mise en œuvre des prestations de l'action sociale ministérielle dans la région où il est implanté.

Le délégué expert pourra intervenir au niveau régional. Il participe à la mise en œuvre des prestations de restauration, aide à la parentalité, logements, etc.

Les assistants de délégation actuels deviendront des délégués à compter du 1^{er} janvier 2023.

3) -Point sur les Actions 2022

Le budget CAL 2022 s'élève à 24 516€.

La récupération des e-cado de 2020 non utilisés, apporte un crédit supplémentaire de 2825€ et porte ainsi le total du CAL à **27 341 €**.

Actions visant à renforcer les liens avec les agents - Budget CAL 7 672 €

Sortie déjà réalisée :

- **MONT DORE** : samedi 5 février 2022 (37 participants dont 10 retraités)

Inclus : transport, petit-déjeuner, dîner dans ferme-auberge.

Coût à charge du participant : adulte 30 € - jeunes 11/17 ans 20 € - enfants 10 €

Coût CAL : 1 902 €

Sorties programmées :

- **BEAUVAL** : samedi 3 septembre 2022, deux bus

Inclus : transport, billet d'entrée, panier repas du soir

Coût à charge du participant: adulte 40€ - enfant jusqu'à 17ans 20€ - gratuit à partir du 3 ème enfant

Budget CAL : 3300 €

- **ANGOULÊME** : mardi 13 septembre 2022

Inclus: transport, visite en petit train touristique, déjeuner croisière sur la Charente, visite d'une chocolaterie : coût réel 102 €.

Compte tenu de la réévaluation du budget, après récupération de l'enveloppe « e-cado », une participation CDAS est validée.

Coût à charge du participant 80€.

Budget CAL : 770 €.

- Journée Parc Bellevue

100 entrées (date libre 2022 et 2023) seront attribuées à des familles ayant un QF ≤ à 1300€. Une entrée par enfant (gratuit pour les moins de 3 ans), une entrée pour l'adulte accompagnant.

Budget CAL : 1 100€

- **Goûter des retraités** prévu en fin d'année. Budget CAL : 600 €

Arbre de Noël - Budget CAL 15 800 €

L'arbre de Noël est programmé le mercredi 7 décembre 2022 (concert, cadeaux, goûter, friandises) : 300 enfants environ.

Les gradins ne sont pas réservés (coût 300 €).

À ce jour, ni maquillage ni sculpture de ballons ne sont programmés en raison du coût élevé (300 € par prestataire intervenant).

Compte tenu du reliquat de crédits budgétaires, un complément de 600€ est apporté au budget « arbre de Noël ». Une étude concernant l'animation préalable au spectacle par des bénévoles ou professionnels (coût modeste) sera effectuée.

Aide à la parentalité - Budget CAL 3 420 €

Centre SNCF :

Budget CAL 1200€

La convention avec le CASI SNCF concerne trop peu d'enfants.

La résiliation de cette convention à compter de 2023 est proposée au vote.

Les OS votent à l'unanimité la résiliation de la convention à compter de 2023.

Aide au permis :

Budget CAL 2220 € (14 demandes)

Attribution d'un chèque Kadodrive de 150 € euros par famille dont le QF est inférieur à 1300€.

Total des dépenses budgétisées : 26 892 €

Le reliquat des crédits budgétaires non utilisés sera attribué à l'action solidarité « achat de tickets énergie ». Ces aides seront attribuées par l'assistante sociale.

4) -Point sur la Restauration

Présentation des règles en matière d'équipement des restaurants financiers et des espaces repas.

Le cadre Ministériel

⌚ **Les services** du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sont responsables de la création, de l'aménagement, du fonctionnement et de l'entretien des restaurants ou espaces dédiés à la restauration installés dans leurs locaux ;

⌚ **Le Secrétariat général** dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur de la restauration apporte son concours technique et financier à l'aménagement et à l'équipement des restaurants et des espaces de restauration dans les services du MEFR.

Les restaurants financiers

Les conditions

⌚ A la demande des associations de gestion des restaurants financiers, le SG peut financer le renouvellement et l'acquisition des matériels de restauration des REFI sous réserve que le service ou l'association gestionnaire en assure le bon entretien.

⌚ Sont concernés :

Les matériels de cuisson, les armoires et groupes froids, les machines à laver, les mobiliers de distribution et de salle à manger...à l'exception des biens meubles qualifiés d'immeubles, tels les bacs à graisse, ballons d'eau chaude, groupes frigorifiques, panneaux de chambres froides).

Au dernier trimestre de l'année N-1, les DDAS recueillent puis analysent les besoins pour l'année N auprès des services et des associations gestionnaires.

Les espaces repas

Les conditions

⌚ L'aménagement du local dédié à l'espace repas par l'administration responsable des locaux doit répondre aux conditions suivantes selon le nombre d'agents souhaitant prendre habituellement leur repas sur les lieux de travail :

- **si ce nombre est au moins égal à vingt-cinq**, l'employeur, après avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou à défaut des délégués du personnel, met à leur disposition un local de restauration dédié, pourvu de sièges et de tables en nombre suffisant, qui comporte un robinet d'eau potable, fraîche et chaude, pour dix usagers ; Il est doté d'un moyen de conservation ou de réfrigération des aliments et des boissons et d'une installation permettant de réchauffer les plats.

- **si ce nombre est inférieur à vingt-cinq**, l'employeur met à minima à leur disposition un emplacement leur permettant de se restaurer dans de bonnes conditions de santé et de sécurité.

⌚ Les équipements pouvant faire l'objet d'un financement par le SG sont les suivants :

- mobilier : tables, chaises, meubles de rangement,

- vaisselle et ustensiles de cuisine,

- matériel : réfrigérateur, cafetière, bouilloire, four à micro-ondes.

Comme pour le matériel des restaurants, au dernier trimestre de l'année N -1, les DDAS recueillent puis analysent les besoins pour l'année N auprès des services.

Espaces repas dans le département 87 :

Des crédits ont été demandés pour le renouvellement de matériel et mobilier au sein des Douanes : **Crédits demandés 1500€ - Crédits reçus 173€**. Ces crédits ont été utilisés pour l'achat d'un micro-onde.

À jour de nouvelles demandes d'équipement d'espaces repas ont été transmises au CDAS (Saint Léonard de Noblat, Trésorerie Limoges Banlieue Amende).

La délégation a effectué une nouvelle demande d'attribution de crédits budgétaires (financement espaces repas Saint Léonard de Noblat, Trésorerie Limoges Banlieue Amende et les Douanes).

La Direction rappelle que le point espace repas de la Trésorerie Limoges Banlieue Amendes doit être créé et donc doté en matériel au 1^{er} septembre 2022.

À défaut de dotation de crédits budgétaires, la Direction procédera directement à l'acquisition des mobiliers et matériels (achats ou prélèvement sur site fermé (Aixe sur Vienne)).

La restauration collective:

La restauration collective au niveau national est en difficulté en raison de la situation actuelle (Covid 19 – télétravail).

L'AGRAFIL 87 rencontre des difficultés de renouvellement du bureau (manque un membre élu). Un appel à candidature diffusé sur Ulysse 87 reste à ce jour sans réponse.

La Direction insiste sur la nécessité de doter l'AGRAFIL 87 d'un nouveau Président.

Une nouvelle assemblée générale est programmée mardi 21 juin 2022.

Alerte : l'absence de candidature peut générer des contraintes de gestion et impacter également le coût des repas.

N'hésitez pas à vous renseigner sur la mission, et à candidater !

5) -Appel à projet dans le cadre du Fonds d'Innovation Locale (FIL)

Le Fonds d'Innovation Locale (FIL) est destiné à financer ou cofinancer des prestations dites innovantes.

Objectifs :

- Enrichir l'action sociale ministérielle avec des prestations inédites ,
- Élargir le champ des agents bénéficiaires en attirant des publics éloignés de l'action sociale ministérielle traditionnelle ,
- Satisfaire des besoins nouveaux identifiés chez les agents ainsi que leurs proches.

Critère d'éligibilité d'une prestation innovante :

La proposition doit réunir les trois critères suivants :

La nouveauté : un caractère inédit sur le territoire concerné quant à la nature de la prestation / la population concernée,

La vocation sociale et/ou de service de proximité : faciliter l'équilibre travail/vie privée, favoriser la cohésion,

Le caractère expérimental: être en capacité d'évaluer l'action sur une durée donnée.

Les actions peuvent être individuelles ou collectives.

Le périmètre géographique des actions proposées peut être multi-départemental ou régional.

Préparation des propositions : préparées par la délégation, en lien avec les acteurs locaux (correspondants sociaux des directions, assistants de service social, médecins de prévention), elles sont ensuite discutées en CDAS.

Ces propositions sont enfin examinées par le comité de sélection constitué de membres du CNAS, de représentants des directions générales, et différentes personnes qualifiées.

Les propositions pour l'année 2023 doivent être transmises pour examen au plus tard le 30 septembre 2022 (examen programmé en octobre 2022 / notification des projets sélectionnés en novembre 2022).

Action innovante proposée par la délégation 87 :

le thème à développer autour du numérique et des craintes qu'il suscite :

- un accompagnement social pour ne pas être victime des pirates informatiques,
- des conférences sur la cybercriminalité et la cyberfraude,
- des ateliers sur les thèmes des démarches administratives et des dangers des réseaux sociaux.

Cette sensibilisation permettrait d'apprendre les bonnes pratiques et les précautions d'usage pour ne pas tomber dans les pièges tendus par les cybercriminels (comment créer un mot de passe sécurisé, quels sont les signes qu'un mail est un phishing, ...).

Le commissariat de police et des associations pourraient être sollicités.

Les conférences auraient lieu dans les locaux des directions, pour un groupe de 30 personnes.

Cette action doit être approfondie et fera l'objet d'un groupe de travail du CDAS.

6) -Les projets 2023

Idées sorties 2023 à développer : La cité des sciences à La Vilette, Le PAL, Le Futuroscope ...

Faites nous parvenir vos souhaits.

Renouvellement de l'aide au permis de conduire.

Non renouvellement de la convention avec le Centre SNCF (voté ce jour).

7) -Questions diverses

-Le programme de l'action sociale est automatiquement envoyé chaque année aux agents retraités.

Or, le CDAS n'a pas le droit de contacter, diffuser des informations sans l'accord de la personne. Cette règle impacte donc l'envoi du programme de l'action sociale.

Afin de recevoir les programmes annuels du CDAS 87 (sorties, goûters, aides ...) les retraités et futurs retraités doivent donc effectuer auprès du CDAS une demande de transmission des informations actualisées.

-Le CDAS sera installé dans les nouveaux locaux rue Cruveilhier en 2025, avec un aménagement et une sécurisation de l'accès.

Actualité : Place des Arts, implantée dans les locaux parisiens du ministère (organisations d'activités culturelles, banque de prêts de livres, dvd, etc.), propose également une **offre numérique** (musiques et films en ligne) accessible sur tout le territoire.

Prochain groupe de travail : action innovante proposée par le CDAS 87, animation Noël ...


Toute l'actualité de l'action sociale se trouve ici :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil.html>

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions et besoins.

Vos représentants en CDAS : Patricia VIOLET et Philippe LEFORT

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu